

Des voix: Oh, oh!

M. Fairweather: Les députés peuvent rire, mais beaucoup de collègues de la représentante n'étaient pas très heureux de l'exemple de libéralisme qui nous fut offert l'autre soir. Si le député a une question à poser, je lui répondrai volontiers.

M. Gray: Monsieur l'Orateur, je voudrais simplement demander au député, étant donné ses propos sur les remarques de la représentante, s'il s'accorde avec quelques-uns des membres de son caucus?

M. Bell: Comment vous accordez-vous avec le NPD aux réunions du caucus de votre parti?

Des voix: Bravo!

M. Fairweather: Je ne m'entends pas avec chacun des membres de notre caucus, mais ce serait un «caucus» des plus étranges et ennuyeux s'il en était ainsi. Je n'avais jamais pensé qu'un «caucus» pût être l'occasion d'une agape. Pour moi, c'est une occasion de se dépasser, car on y cherche à persuader des gens avec qui on n'est pas d'accord et c'est une des activités les plus stimulantes que je connaisse. Selon toute apparence, le député s'entend bien avec les membres de son caucus. S'il a pu s'entendre avec Beryl Plumptre, aussi bien qu'avec les membres de son caucus, tant mieux pour lui.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Que Dieu nous vienne en aide.

M. Baker: Que Dieu aide le Canada.

Des voix: Y a-t-il d'autres questions?

M. Baker: Quelle est la question suivante?

M. Fairweather: Si le député veut poser une question, je l'écouterai volontiers.

Une voix: Nous avons au moins de la musique durant la période des questions.

M. Lang: Voulez-vous plus de violons?

M. Fairweather: Je peux heureusement maîtriser mes sentiments. J'espère que le ministre répondra à mes remarques, car je serais enchanté qu'on conteste ma position.

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'attendais avec impatience ce que le député de Fundy-Royal (M. Fairweather) aurait à dire. Après avoir entendu les remarques du député Broadview (M. Gilbert), je savais que le député serait tenu de répondre. Il a été harcelé par ce député. Je me demandais s'il appuyait la motion du député de New Westminster (M. Leggatt). J'ai trouvé la chose intéressante car certains de ses collègues avaient déclaré en cette enceinte que c'était un terrible affront que de présenter à la Chambre un amendement revenant à la position établie par le comité. C'était une position prise au comité que les amis du député de Fundy-Royal jugeaient importante.

Protection de la vie privée

On a soutenu qu'il s'agit ici d'une question qu'il importe de traiter avec le plus grand soin, au Canada. Si c'est ce dont il s'agit dans cet article de la loi, je crois qu'on tente, sans y faire attention, de détruire l'un des fondements essentiels de notre pays et qu'on pourrait fort bien s'en passer. A mon sens, cet article a été soigneusement rédigé pour faire en sorte que le solliciteur général prenne ses responsabilités relativement à toute tentative pour obtenir des preuves. On l'a formulé en tenant aussi compte du fait qu'il importe pour l'État qu'on mette fin à ces efforts détournés qui ont pour objet de le détruire.

Je sais que je me répète, mais les observations que je fais pour répondre à ce qu'a dit le député de Fundy-Royal dans sa tour d'ivoire, je les ai faites parce qu'on a dit la même chose à mon sujet. Aussi lui ai-je adressé ce reproche ainsi qu'à certains de ses collègues, bien que certains de ses collègues le méritent nettement.

● (2100)

Le fait est que nous devons considérer la situation concrète dans laquelle nous nous trouvons. Voici un cas où, advenant que la sécurité même de l'État soit menacée, nous devons prévoir prendre des mesures adéquates à cet égard. Son collègue, le député de St. Paul's (M. Atkey) a reconnu ce fait à propos d'un article dont nous discutons plus tôt en traitant avec soin, séparément et spécialement, chaque mode de procédure suivi en vertu de la loi sur les secrets officiels. On notait là au moins une reconnaissance du fait que lorsqu'il s'agit d'espionnage, de sabotage ou d'activités subversives, ou d'une tentative bien organisée de détruire le fondement de l'État, nous avons parfois besoin de mesures très spéciales pour y faire face.

Ce qui me trouble dans l'attitude du député de Fundy-Royal, c'est son empressement à partager la mise en doute de l'importance de l'intégrité des gens qui exercent des fonctions politiques électives, comme si notre système politique pouvait subsister à moins que nous ne puissions compter des gens élus qui ont cette confiance. Il commet une grave erreur en prenant ce qui se passe dans d'autres pays à titre de comparaison pour dire que nous devons agir différemment au Canada. Il témoigne de cette manière d'un manque de confiance dans les institutions politiques. En comité, nous avons apporté une importante modification en ce domaine. Nous avons pris une attitude que l'on qualifie maintenant de rigide. A la demande de membres du comité, nous avons apporté des modifications redéfinissant les termes «espionnage», «sabotage» et autres activités précises, subversives et autres.

C'est le député de Fundy-Royal qui a dit que, fondamentalement, il comprenait qu'un tel article s'impose, mais il veut une définition plus précise de ces termes. Nous l'avons fait au comité, et c'est ce qu'on qualifie maintenant de rigidité. Nous savons que c'est le genre d'observations que font les députés de l'opposition lorsqu'ils n'ont rien à dire. Ils accusent les ministres de rigidité, d'arrogance, d'excès de zèle, et lorsqu'ils sont en présence d'un ministre qui n'est rien de tout cela, ils disent qu'il n'a pas de caractère, qu'il est faible, qu'il ne peut se tenir debout pour faire face à la tempête. Ce sont là les diverses attitudes qu'ils adoptent. Comprenons-le bien et ne méprenons pas ces commentaires politiques pour autre chose.